

DECLARATION DE Edouard FRITCH

Représentant du groupe UDSP
l'Assemblée de la Polynésie française

Discussion générale sur la proposition de résolution concernant la
communicabilité des archives publiques

20 juin 2008

Monsieur le Président de la Polynésie française,
Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Représentants, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Au début de cette année, le Parlement a été saisi d'un projet de loi présenté par la ministre de la Culture qui visait à rajeunir les dispositions législatives en matière de communication des archives publiques.

Ce texte devait consacrer le droit à la libre communicabilité des archives publiques. Or, par voie d'amendement, l'Assemblée nationale, à la fin du mois d'avril, a créé une notion d'archives incommunicables pour ce qui concerne les documents liés aux armes nucléaires et aux armes bactériologiques.

Le champ est vaste pour ce qui concerne l'absence de communication des documents relatifs aux armes nucléaires puisqu'il pourrait s'étendre à tout ce qui a trait aux expérimentations nucléaires.

Ce texte, qui verrouille les archives, a de quoi nous inquiéter alors que depuis la fin des essais en Polynésie, grâce au travail de nombreux scientifiques mais aussi des associations de vétérans, nous avons pris conscience que les expérimentations, aussi bien chez nous qu'en Algérie, n'avaient pas été sans conséquence sur la santé de nos concitoyens et sur l'environnement.

Je ne jette pas la pierre à l'Etat. Pour ce qui concerne le mouvement politique auquel j'appartiens, nous avons soutenu la décision de la France de se doter de l'arme de dissuasion pour obtenir son indépendance en matière de défense. Pour autant, nous avons toujours dit, notre président Gaston Flosse en premier, que si ces expérimentations avaient des conséquences néfastes, nous en demanderions réparation.

Or, en l'état du droit relatif aux archives, nous ne pouvons pas dire avec certitude quelles sont les populations qui ont été victimes des retombées radioactives. Certes, nous avons eu communication de certains documents qui nous éclairent en ce sens.

L'accès à des archives encore couvertes par le «secret défense», notamment celles des services qui étaient en charge de la radioprotection et de la mesure des retombées radioactives, permettrait sans doute d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

En 2006, Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, avait indiqué qu'« *en matière de défense, notamment dans le domaine des essais nucléaires, la France n'a rien à craindre de la transparence. Nous sommes suffisamment forts et fiers de nos actions pour pouvoir dire ce qui a été fait et, le cas échéant, pour en tirer les conséquences lorsque certaines personnes peuvent souffrir des conséquences d'une activité* ». Pour autant, l'Etat ne souhaitait pas lever ce « secret-défense » parce que, selon le ministère de la Défense, les archives en question ne contiennent pas seulement des données environnementales sur les retombées radioactives, mais également des indications sur le fonctionnement et la puissance des armes nucléaires utilisées.

La loi votée par le Parlement va verrouiller un peu plus l'accès aux archives qui, elles, ne relèvent pas du fameux « secret défense ». L'article 3 de la loi précise en effet que « *ne peuvent être consultées les archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue.* » En d'autres termes, les

archives des essais nucléaires sont désormais «incommunicables», sans limite de temps.

La démarche de la majorité parlementaire laisse songeur car on ne voit guère le lien qui pourrait exister entre les retombées radioactives sur les Polynésiens et le risque de prolifération des armes nucléaires. Cet argument ne tient pas debout, et ce d'autant qu'un pays comme les Etats-Unis, qu'on ne peut pas soupçonner de laxisme à l'égard de la prolifération des armes nucléaires, laisse libre accès à plus de 90% de ses archives depuis 1994.

Nous ne pouvons donc que soutenir la proposition de résolution qui nous est présentée afin d'inciter le Président de la République à demander au Parlement de revenir sur ces dispositions qui sont un frein à la transparence que souhaitait Nicolas Sarkozy durant sa campagne pour l'élection présidentielle.

Je vous remercie de votre attention.